

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1608

présenté par
Mme Besse et Mme Mansouri

ARTICLE 17

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--